

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2025-004/COM/DAREN/PRGDD EN VUE DE
LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE POUR LE RECRUTEMENT PAR LA
PROCEDURE SIMPLIFIEE DE LA BOAD D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR
L'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES
AUTORITES LOCALES EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE**

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources financières reçues de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sur financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'élaboration d'un programme de formation et de sensibilisation des autorités locales en charge de l'environnement et de la santé sur la prévention et la réduction des effets néfastes des UPOPs et du mercure.

Pour soutenir les États de l'UEMOA dans leurs engagements en faveur de la protection de l'environnement et renforcer leur lutte contre les pollutions et nuisances, il est mis en place une politique régionale ambitieuse en cohérence avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Grâce à cette approche intégrée et solidaire, la Commission de l'UEMOA se positionne comme un acteur clé dans la protection de l'environnement notamment en matière de lutte contre les pollutions et nuisances et de lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, tout en favorisant un développement économique inclusif et durable.

Fort de ces engagements, la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la BOAD et le FEM a initié la mise en œuvre du projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et de mercure dans les pays de l'UEMOA afin de prendre en charge cette problématique.

Dans la mise en œuvre du projet, il est prévu de réaliser un programme de formation et de sensibilisation des autorités locales sur la problématique.

2. Cette étude vise à développer des modules de formation destinés aux autorités en charge de l'environnement et de la santé des États membres de l'UEMOA pour renforcer leurs capacités à comprendre, prévenir et réduire les effets néfastes des UPOP et du mercure.
3. Les objectifs spécifiques attendus sont :
 - identifier et analyser les besoins spécifiques en formation de ces autorités en matière de gestion des UPOP et du mercure ;
 - élaborer des modules de formation et environnementale basés sur les thématiques de gestion des déchets et de réduction des émissions de POP et de mercure au profit des autorités en charge de l'environnement et de la santé ;
 - élaborer des guides pédagogiques sur le renforcement des capacités en matière de gestion durable des déchets au profit des autorités en charge de l'environnement et de la santé ;
 - faciliter les formations des formateurs au cours des ateliers régionaux d'appropriation ou de dissémination des modules proposés aux acteurs ciblés afin d'assurer l'internalisation des actions pour renforcer les capacités des autorités locales en charge de l'environnement et de la santé.
4. La durée de l'étude sera d'un (01) mois.
5. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, le Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, invite les candidats intéressés (Consultants individuels), régulièrement installés dans un Etat membre de l'UEMOA, à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

6. Les consultants individuels intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en ces prestations, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ladite prestation (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, moyens matériels, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des compétences nécessaires, etc.).
7. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
8. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base de la pondération ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
1 - « Expérience générale du Consultant »	30
2 - « Expérience spécifique du Consultant »	60
3 - « Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »	10
Total des points	100

9. Pour tous renseignements (besoins de TdRs), veuillez contacter :

- **Monsieur Bonfils Yao KOKO, Tél: +226 25 42 51 72; poste 5172; Email : bykoko@uemoa.int**
- **Monsieur Benjamin T. KARAMBIRI, Tél: +226 70 25 57 49; Email: btkarambiri@uemoa.int**
Aux jours et heures suivants : Du lundi au vendredi, de 07h 30 mn à 12h 30 mn et de 13h 30 mn à 16h 30 mn.

Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en trois (03) exemplaires, doivent être déposées au bureau du courrier de la Présidence de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 ; Burkina Faso - Tél : (226) 25 31 88 73 à 76, Email : commission@uemoa.int, sis à Koulouba au plus tard le 23 décembre 2025 à 9 heures 00 mn précises heure locale .

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn au 2^{ème} étage du complexe administratif sis à Ouaga 2000 dans la salle de réunion du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN).

10. L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêt n° 2025-004/COM/DAREN/PRGDD en vue de la constitution d'une liste restreinte pour le recrutement par la procédure simplifiée de la BOAD d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un programme de formation et de sensibilisation des autorités locales en charge de l'environnement et de la santé».** 

Mahamadou GADO